

*Régime de pensions du Canada n° 2***ORDRES INSCRITS AU NOM DU
GOUVERNEMENT**

[Traduction]

RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA (N° 2)**LES AMENDEMENTS RELATIFS AUX AUGMENTATIONS
ANNUELLES ET AU SALAIRE À L'ÉGARD DUQUEL LES
CONTRIBUTIONS SERONT VERSÉES**

La Chambre reprend le débat, interrompu le mardi 30 octobre, de la motion de M. Lalonde: Que le bill C-224, tendant à modifier le Régime de pensions du Canada, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. l'Orateur: Le député de Fraser-Valley-Ouest. (M. Rose) a la parole. A l'ordre, s'il vous plaît. Il est élémentaire, je pense, que les députés sachent qu'ils ne doivent pas tenir de conversations debout ou assis à la Chambre. La parole est au député et si d'autres députés veulent tenir des discussions, qu'ils le fassent derrière le rideau ou dans les couloirs. C'est là qu'on doit le faire.

M. Mark Rose (Fraser-Valley-Ouest): Merci beaucoup, monsieur l'Orateur. Ce que j'ai à dire n'intéressera peut-être pas beaucoup ceux qui ont d'autres questions à discuter. Cependant, le ministre auquel nous adressons nos observations par votre intermédiaire, monsieur, pourra peut-être porter plus qu'un intérêt fugitif non seulement à certaines de celles que je vais faire maintenant mais également à celles des députés qui me suivront dans ce débat au stade de la deuxième lecture du bill C-224. A 10 heures hier soir, j'avais formulé environ les deux tiers des observations que je voulais faire sur ce bill. J'avais certaines choses à suggérer.

Je résumerai rapidement les trois propositions, puis je reviendrai à la seconde. La première est d'élargir la base du Régime de pensions du Canada afin que les cotisants accumulent de meilleures prestations. Je m'oppose à ce que le Régime de pensions du Canada soit seulement considéré comme un régime complémentaire de pensions.

Deuxièmement, je crois que nous devrions prendre des dispositions au Canada à l'égard de la retraite anticipée volontaire. De nombreux Canadiens aimeraient prendre leur retraite et peut-être même se lancer dans une nouvelle carrière. Ils en sont empêchés parce que nous ne pouvons nous débarrasser de l'idée qu'il nous faut commencer à travailler à 20 ans et rester attelés à la tâche jusqu'à 65 ans. Je ne vois pas pourquoi il devrait en être ainsi à notre époque.

Nous devrions également songer à nos nombreux concitoyens qui demeurent longtemps chômeurs. Il serait, je crois, possible de réaliser ces deux objectifs, sinon simultanément du moins de façon raisonnable en répondant au besoin des jeunes en quête d'emploi et en fournissant un allègement, pour ainsi dire, à ceux qui veulent quitter la population active, mais qui ne peuvent prendre leur retraite simplement à cause de leurs engagements et de leurs responsabilités ainsi que de la coupe sombre de revenu qui accompagne la prise de retraite au Canada. Cette dernière remarque s'applique vraiment à mon premier point. Il s'agit des personnes qui aimeraient prendre leur retraite avant l'âge prévu.

Il paraît, et je tiens la chose de bonne source, qu'en Allemagne de l'Ouest, les employés de chemins de fer

bénéficient d'un régime de pensions à participation qui leur permet de prendre leur retraite au bout de 25 ans, indépendamment de l'âge qu'ils avaient au début de leur emploi, avec une pension de 75 p. 100. A l'opposé de cela, le Syndicat des travailleurs unis de l'automobile chez nous a adopté une formule dite «30 et dehors», selon laquelle, après avoir peiné 30 ans à une ligne de montage ou à quelque autre travail inhumain et avoir versé ses cotisations à un régime de pensions qui comporterait des prestations subséquentes, l'employé peut prendre sa retraite, se lancer dans une autre carrière ou tout simplement se reposer. Mais il paraît que ce régime doit être enregistré à Ottawa pour pouvoir être appliqué.

On me dit qu'en vertu des règlements actuels—le ministre voudra bien me le dire si je me trompe—un régime de pensions chez nous, contrairement à ce qui se passe aux États-Unis, qui exige la mise à la retraite avant 55 ans, ne peut être enregistré au Canada. Si ce règlement existe vraiment, il est vieux jeu. Le ministre sait très bien, je pense, que si on peut appliquer des règlements, on peut aussi les modifier. Si des employés ont vraiment versé leurs cotisations à un régime leur permettant de quitter l'ingrat travail quotidien à 55 ans, on ne doit sûrement pas faire obstacle à leur projet. Il me semble que nous devrions nous efforcer, chaque année, d'abaisser l'âge de la pension, dans le cadre du Régime de pensions du Canada, en faveur des gens désireux de prendre leur retraite plus tôt. Les autres pourraient continuer à travailler.

Voilà longtemps qu'en Amérique du Nord nous sommes prisonniers de ce que certains appellent l'éthique du travail bien que cela ne soit pas vrai pour la majorité des Canadiens. Peut-être certains ne désirent-ils pas prendre leur retraite. Certaines personnes sont aussi jeunes que jamais à 65 ans tant par leur apparence que parfois en termes de résistance physique. D'autres sont usés à 30 ans. Je ne donnerai aucun exemple précis ni ne regarderai personne et certes aucun de mes collègues. J'estime que ceux qui désirent recevoir une pension de retraite anticipée devraient en avoir le droit. Si on élargissait la base et si les cotisations étaient augmentées de 1.8 p. 100 à 2 ou 3 p. 100, cette mesure donnerait au Régime de pensions du Canada la souplesse nécessaire pour que ceux qui le désirent puissent prendre une retraite anticipée.

Il est possible que certains désirent abandonner leur emploi et travailler à autre chose. J'estime qu'ils devraient pouvoir le faire s'ils le désirent. Il est possible qu'ils envisagent de créer une entreprise susceptible d'offrir des emplois à d'autres. Par l'entremise du ministère de l'Expansion économique régionale et de programmes tels qu'ARDA, ARDIA, et le reste, nous avons pris pour habitude de faire des cadeaux généreux aux entreprises afin qu'elles puissent embaucher davantage. Néanmoins, le fait demeure que les petites entreprises emploient beaucoup plus de travailleurs que les grosses sociétés et la grande industrie. J'estime que ceux qui désirent se retirer plus tôt pour lancer une nouvelle entreprise quelconque qui offrirait des emplois devraient avoir la possibilité de le faire et ainsi les largesses que nous avons pour IBM, General Motors et DuPont du Canada serviraient à fournir le capital nécessaire au lancement d'entreprises qui fourniraient les emplois dont nous avons besoin.

Selon moi, il n'existe aucune règle, si ce n'est la tradition, qui exige qu'un homme commence à travailler à l'âge de 18 ou 20 ans et arrête à l'âge de 65 ans. Je suis d'avis que tout est renversé. Nous plaçons des jeunes à l'âge de 21 ans dans les programmes de Perspectives-Jeunesse et d'Initiatives locales et nous gardons les plus âgés jusqu'à l'âge de